

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-488

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	1 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	1 000 000
<b>SOLDE</b>	-1 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 1 000 000 euros de l'action 17 « Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie » du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie et du développement et de la modalité durables ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

S'il est évident que la recherche sur les énergies alternatives est une priorité en vue des enjeux climatiques que nous connaissons, il convient de ne pas se tromper de cible notamment avec l'énergie éolienne.

Déjà l'année dernière, deux défenseurs de notre patrimoine et de nos paysages, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, avaient tiré la sonnette d'alarme face à une politique qui voudrait faire de l'éolien la voie idéale qui nous conduira à consommer une énergie propre et abondante.

Tous deux sont très clairs, le prix à payer est exorbitant car il implique de fragiliser à la fois notre culture, notre santé, nos finances publiques et même notre environnement.

Fort de ce constat, il convient de revenir à une politique plus responsable qui encourage la recherche vers des énergies véritablement propres et protectrices de notre planète.